

PDV : faux départ

Un élu voulait quitter l'entreprise dans le cadre du PDV, sauf que son poste ne répond pas aux conditions requises. Hélas il n'y avait pas d'effet cascade possible, alors la direction nous annonce un tour de passe-passe, une substitution, sans vouloir passer par la case CE. Ha la magie ! Tout devient bon pour la direction pour atteindre son objectif de 350 postes supprimés d'ici la fin de l'année. Les élus souhaitent aborder la nécessité de maintenir ce poste, (éclairé) non prévu au PDV. Redoutant de tomber dans un piège syndical, GV décide de reporter ce point, arguant de la nécessité d'un supplément d'info de Paris. Mais notre direction ne se prive pas de culpabiliser les élus : « *c'est quand même pas sympa pour votre collègue de retarder son départ* », une fois de plus on apprécie son habileté à retourner la faute.

Sinon, on apprend que le président du comité de suivi du PDV est parti lui aussi dans le cadre du PDV : un capitaine quittant le navire, ou comment s'acquitter du conflit d'intérêt.

Vidéotheque-documentation : la direction met la pression

Dans toutes les antennes du pôle ces services font l'objet d'une attention très mercantile de la direction. Celle-ci espère pouvoir encore gratter quelques économies et tant pis si cela rend plus difficile le travail des collègues concernés.

La direction souhaite modéliser la réorganisation suivante : 3 personnels la semaine, occasionnellement 4, 1 le samedi et 1 le dimanche.

Les arguments avancés laissent sans voix :

« ... il faut éviter d'avoir du cdd de façon pérenne... »

« .. il faut arrêter avec le cdd de confort... »

« ... le travail non fait le samedi peut se faire le lundi ou le mardi ... »

L'abonnement au service de "l'Européenne des données" est supprimé et pour le remplacer, Gérard Vallès, VRP du net, vante les mérites de Google et d'internet : « *d'un clic, on trouve tout ce dont on a besoin* ».

Quant à la fiabilité des sources récupérées sur le net, le gouverneur balaye cet argument d'un revers de la main, Royal !

Il oublierait presque qu'il a été journaliste...

Et les salarié-e-s, eux, ils en pensent quoi d'être considérés comme variable d'ajustement ?

« LES SERVICES DOC-THEQUE NE SONT PAS EN SOUFFRANCE, IL N'Y A PAS DE PROBLEME ! » affirme le gouverneur qui ne sait plus comment vit le petit « peuple » de son royaume.

Mais condescendant, il accorde : « *Si jamais il y avait un besoin avéré ou des souffrances on verra à ce moment-là et on y remédiera...* ».

La prévention des RPS ira donc se rhabiller. GV est parfait dans le rôle du pompier/pyromane. Il peut préparer la trousse de secours.

DIVAN:

Report du point dispositif primo-écoutant..., ouf, mais ce n'est que repousser les explications à propos d'un "machin" qui nous laisserait croire que tout-un chacun aurait des capacités psy avec ses collègues. Attention danger!!

Calme plat avant tempête ? Les techniciens vidéos sont toujours en attente d'une reconnaissance de leurs activités diverses et très-trop ? - variées. B. Girault n'a toujours pas fourni l'état des lieux de leurs activités. Une promesse faite il y a 3 mois ! Il affirme désormais que l'infographie fait partie du cœur de métier de vidéo. Et pourquoi pas le montage ou le mixage pendant qu'il y est ? Vidéos, en septembre, préparez-vous à ramer ferme !

Quelques chiffres sur la formation

- ✚ 282 000 € prévu au budget 2014 dont 65 000€ pour les périodes de professionnalisation.
- ✚ Pour mémoire :
Budget formation 2011 : 494 000€
Budget formation 2013 : 330 000€
- ✚ En 2014, 70 000 € dépensés pour des formations « hors plan », c'est-à-dire non prévues initialement. Cela compense l'échec des périodes de professionnalisation
- ✚ En 2014 : échec des périodes de professionnalisation : seulement 30% du budget dépensé (11 stagiaires bénéficiaires)
- ✚ Echec du e-learning : 2% des salariés ont suivi jusqu'au bout la formation « droit à l'image » et le module sur la culture numérique « les Lumiz ».
- ✚ Depuis 2010 ; 38 encadrants du pôle sud-ouest ont été formés à la prévention des risques psychosociaux. On a parfois du mal à y croire.

Toutes vos questions et suggestions sont les bienvenues...

Sud pôle sud-ouest
Vos contacts

Michel Lehoux
Anne-Laure Tuillon
Représentante syndicale
CE de mai
Valérie Jach

Sud FTV sur le blog
<http://syndicatsudftv.blogspot.fr/>

Alerte disparition

Gérard Vallès n'aurait pas été vu à Limoges depuis longtemps. Grâce e au GPS installé dans sa toute nouvelle voiture, il devrait bientôt retrouver la route vers cette antenne.

Bilan plan formation 2014

- **ENFIN !** Les élu-e-s du CE ont eu un document correct sur le plan de formation et, cerise sur le gâteau, ils ont même pu traiter le plan de la filière en même temps. 4 années pour obtenir juste ce qui est cadré par le droit. Sans commentaire ! Une école de la patience et de la ténacité.

Quelques points noirs sur le plan 2014 :

- Formation Aviwest : *"aucun salarié ne doit se servir de cet outil sans avoir été formé"* dicit notre gouverneur... Or, à Bordeaux, aucune formation, mais 2 aviwest utilisés régulièrement... Cherchez l'erreur !

- E-Learning : *« pourquoi les gens ne suivent pas les cursus jusqu'au bout ou ne s'inscrivent pas du tout »* s'insurge GV. Il ne comprend pas que les salariés soient réticents à se former chez eux, sur leur temps de repos, avec leur matériel personnel.

Pour les élus SUD, le cadre du e-learning doit être celui-ci : formation sur le temps de travail, avec mise à disposition d'un matériel dans les locaux de l'entreprise.

- La contrainte économique des ETP pèse sur la réalisation du plan de formation. Certains chefs de service rechignent à laisser partir les salariés si cela génère du remplacement.

- Pour les formations, la direction rappelle que l'on peut s'inscrire sur « Mon kiosque ». On peut aussi aller voir son chef de service ou son responsable formation. SUD rappelle qu'il appelle au boycott de « Mon Kiosque ». Rien ne vaut le contact humain et le maintien des assistantes dans nos services.

Alerte disparition bis : le véhicule attribué au rédacteur en chef de Toulouse avait malencontreusement disparu du 17 avril au 4 mai, justement durant sa période de congés. Retrouvé le 5 mai, la direction rappelle qu'il s'agit d'un **véhicule de service** qui doit rester à disposition des équipes durant l'absence du rédacteur chef.